

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 6 décembre 2022

Délibération n°78 - 2022 relative au plan pluriannuel d'investissement 2023-2025

Vu l'article R719-67 du code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le plan pluriannuel d'investissement de l'établissement 2023-2025.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	24
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : PPI 2023-2025

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 14/12/22

Document mis en ligne le : 14/12/22